

La Commune de Val-de-Ruz, l'Association RUN ainsi que la République et canton de Neuchâtel conviennent ce qui suit:

I. Préambule

Dans la Suisse du 21^{ème} siècle, les espaces urbains jouent un rôle moteur pour le rayonnement des territoires. Ainsi, l'agglomération neuchâteloise tient un rôle central dans le développement de l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle est composée de deux pôles urbains, à savoir l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD) et la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL).

Partant du constat de la présence dans le canton de Neuchâtel,

- d'une agglomération unique, basée sur deux centres urbains,
- de quatre régions remplissant des rôles et possédant des atouts propres et complémentaires,

la logique "un canton, un espace" a été formulée. Découlant de ce concept, une stratégie de développement territorial a été conceptualisée depuis une dizaine d'années et continue d'être valable dans le contexte actuel. Elle repose sur deux piliers:

- unir les espaces urbains du canton au sein d'une agglomération unique et reconnaître le rôle moteur des villes en faveur du développement cantonal
- créer une alliance des villes et des régions pour impliquer l'ensemble du territoire, tant dans l'effort de développement que dans ses retombées positives, dans un esprit de partenariat

La présente démarche propose une vue d'ensemble des contributions des différentes régions géographiques du canton, dans une double logique d'appropriation et de renforcement des complémentarités. Ainsi, les quatre entités territoriales en présence participent, au même titre que l'agglomération, au développement et au rayonnement du canton.

Ainsi, le 19 novembre 2007, un contrat de région signé entre les autorités communales de la Région Val-de-Ruz¹ et l'Etat de Neuchâtel convenait d'objectifs de développement pour ladite région ainsi que d'objectifs spécifiques et d'une série de mesures.

En 2016, le Conseil d'Etat neuchâtelois propose à la Commune de Val-de-Ruz une démarche donnant suite à ce processus visant à actualiser l'engagement des autorités par la définition d'un positionnement stratégique et d'objectifs de développement partagés pour la région Val-de-Ruz. Ce processus abroge ainsi le contrat de région Val-de-Ruz. La démarche d'élaboration de l'accord pour le développement de Val-de-Ruz est parallèle à l'élaboration de documents similaires pour les autres régions du canton, à savoir Neuchâtel Littoral, les Montagnes neuchâteloises et Val-de-Travers.

Le positionnement définit les atouts communément reconnus de la région dans une optique de marketing territorial et les objectifs de développement servent à orienter conjointement les politiques cantonales et communales pour le développement de la région sur la base de son positionnement en tenant compte de ses problématiques spécifiques.

¹ Avec la fusion de 15 de ses 16 communes-membres, la Région Val-de-Ruz a été dissoute.

Accord de positionnement stratégique de la Commune de Val-de-Ruz

L'élaboration de l'accord de positionnement stratégique de la Commune de Val-de-Ruz a suivi trois cycles de travail entre les autorités communales, celles régionales, le Conseil d'Etat et l'Association RUN de septembre 2016 à août 2017.

Le présent accord de positionnement stratégique a pour but de:

- définir un positionnement stratégique et spécifique, concerté et partagé de la Commune que les autorités communales et cantonales s'engagent à défendre et à valoriser lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques.
- définir des objectifs de développement pour la Commune de Val-de-Ruz que les autorités communales et cantonales s'engagent à concrétiser au travers d'actions.

II. Contenu de l'accord

1. Positionnement

Le Val-de-Ruz, une écorégion qui :

...valorise son lien avec la terre

Le Val-de-Ruz entretient et valorise un lien fort avec la terre par laquelle naissent les activités et la vie du Val-de-Ruz. Cela se retrouve au travers de différents éléments:

- une production agricole importante
- un paysage unique modelé sur la terre
- une vitrine des produits du terroir neuchâtelois
- le site d'Evologia, centre névralgique de l'écorégion
- Fête la Terre

...s'inscrit dans une dynamique de développement durable

La notion de développement durable définit la dynamique de développement du Val-de-Ruz qui veille à un équilibre judicieux entre les intérêts écologiques, économiques et sociaux.

- **Intérêts écologiques**
 - o Production d'énergies vertes et économies d'énergie
 - o Valorisation locale de la production agricole de la région
 - o Développement durable du bâti et de la mobilité
- **Intérêts économiques**
 - o Renforcement de l'économie présentielle
 - o Mise en réseau renforcée des entreprises de la région
 - o Développement du pôle agro/bio/tech alimentaire
 - o Développement du potentiel économique autour des nœuds de communication
- **Intérêts sociaux / citoyens**
 - o Renforcement de la co-citoyenneté²
 - o Valorisation du tissu associatif dynamique
 - o Renforcement de la cohésion sociale et intergénérationnelle

... qui offre un cadre de vie unique

La synergie entre tous les atouts du Val-de-Ruz fait de cette région un lieu privilégié qui offre un cadre de vie unique. A proximité immédiate des deux pôles urbains, la région allie un paysage de qualité et une vue exceptionnelle sur les trois lacs, le Plateau suisse et les Alpes depuis une large partie de la région.

² Participation citoyenne (projet-modèle)

2. Marques (vecteurs de rayonnement)

Par ordre alphabétique:

- Les Bugnenets-Savagnières
- Co-citoyenneté
- EcoRéseau
- Evologia
- Fête la Terre
- Grange aux concerts
- Jardins Musicaux
- Parc régional Chasseral
- Poésie en arrosoir
- La Vue-des-Alpes / Crête Chasseral – Mont Racine

En complément, des synergies sont envisageables en termes de marques avec le site médiéval de Valangin et le concept d'éco-hôtel de Montézillon (L'Aubier).

3. Slogan

La définition d'un slogan doit être l'aboutissement de la démarche globale actuellement en cours. Ainsi, elle doit être adaptée à un public-cible à définir et demande des compétences spécifiques en matière de marketing-communication. De ce fait, il est proposé de ne pas approfondir ce sujet à ce stade du processus et de retenir provisoirement :

Val-de-Ruz, écorégion

4. Le rôle de la région dans les thématiques cantonales spécifiques

Attractivité résidentielle

- Le Val-de-Ruz est une région attractive pour les familles. Par conséquent, la population est relativement jeune. Elle offre une proximité étonnante avec la forêt et la campagne modelant ainsi un paysage remarquable et une qualité de vie exceptionnelle à proximité des deux pôles urbains cantonaux.
- L'offre d'activités créant du lien apportée par la présence de nombreuses sociétés locales contribue à l'attractivité résidentielle.
- Le principe de co-citoyenneté associe les habitants tout comme les entrepreneurs aux autorités communales, pour l'élaboration commune du développement de Val-de-Ruz.

Circulation des richesses

- Le Val-de-Ruz comprend un grand nombre d'habitants par rapport au nombre d'emplois qui engendre une pendularité importante. Le maintien de prestations de service à la population dans la région passe par un approvisionnement de la population sur son lieu de résidence plutôt que sur son lieu de travail. Elle demande le développement de nouvelles formes de travail et de nouveaux modes de consommation innovants.

Développement des compétences (formation)

- En synergie avec le positionnement de la région et les potentiels de développement autour du concept d'écorégion, l'Ecole des métiers de la terre et de la nature présente sur le site d'Evologia complète les activités et compétences cantonales développées autour des thématiques de la production agro/bio/tech alimentaire dans l'esprit de création d'un pôle spécifique.

Dynamique culturelle et touristique

- Dans le domaine culturel, les vallées jouent un rôle complémentaire aux centres urbains en valorisant certains secteurs spécifiques. Les Jardins musicaux, Poésie en arrosoir et Fête la Terre constituent annuellement, tout au long de l'été, une occasion majeure de faire rayonner le canton de Neuchâtel... au Val-de-Ruz.
- Dans le domaine touristique, la crête Chasseral – Mont Racine mérite d'être valorisée dans son ensemble. La Vue-des-Alpes, qui peut être développée en complémentarité des autres atouts touristiques cantonaux, constitue le site-phare de cette crête. De plus, la présence des Bugnenets-Savagnières, site important pour la pratique des sports hivernaux, est à relever.

Industrie

- Le Val-de-Ruz dispose d'un tissu économique qui vient appuyer le positionnement industriel du canton, permettant de maintenir un dynamisme régional.
- La zone d'activités économiques du Chillou offrira une situation attractive aux entreprises qui bénéficieront d'une installation à proximité immédiate d'un axe routier qui relie les deux pôles urbains du canton de Neuchâtel.
- La région en général et le site d'Evologia en particulier sont un lieu privilégié pour l'implantation d'activités et d'entreprises agro/bio/tech qui souhaitent bénéficier d'un cadre et d'une image proche de la nature.

Relations extérieures

- En complément du Canton, la région développe des relations extérieures de proximité en priorité avec :
 - Association des communes suisses
 - Fondation de la maison Chasseral
 - Forum transfrontalier
 - Parc éolien des Quatre-Bornes
 - Parc régional Chasseral
 - Réseau urbain neuchâtelois (RUN)

5. Le Val-de-Ruz raconté...

Idéalement situé à proximité des pôles urbains des Montagnes neuchâteloises et du Littoral, le Val-de-Ruz constitue une alliance attractive entre les atouts de la ville et ceux de la campagne. Il est, à la vue de ces éléments, une région privilégiée qui offre un cadre de vie exceptionnel. Ce caractère unique se retrouve notamment dans le paysage entre deux crêtes du massif jurassien ouvertes sur une vue à couper le souffle sur les trois lacs, le plateau suisse et les Alpes.

Ecorégion par essence, le Val-de-Ruz entretient, par-là, une forte relation avec la terre par laquelle naissent et prennent forme les activités humaines de la région. Ce lien particulier

avec la terre se retrouve au travers de la production agricole qui positionne la région comme "grenier à blé du canton" et le paysage unique du Val-de-Ruz peut être vu comme un modelage harmonieux d'une terre riche et fertile où sont confectionnés des produits régionaux de qualité; elle est par-là une vitrine idéale pour tous les produits issus de la terre neuchâteloise. Ce lien avec la terre auquel se sont attachés les habitants est fêté annuellement à l'occasion de Fête la Terre sur le centre névralgique d'Evologia qui accueille durant la même période l'événement culturel de renommée nationale les Jardins musicaux.

Dans ce contexte, la région s'inscrit dans une dynamique volontaire de développement durable et veille par-là à un équilibre entre les intérêts écologiques, économiques et sociaux. La volonté de produire des énergies vertes, un accent particulier sur l'agriculture locale et le développement bâti durable sont autant d'ambitions qui font du Val-de-Ruz une région soucieuse de l'écologie. Parallèlement, la région jouit d'un développement économique dynamique et accorde une attention particulière à la cohésion sociale de par son dense tissu associatif et par une participation citoyenne à la construction et au développement de la région à travers différents réseaux citoyens initialement activés à l'occasion de la fusion des communes du Val-de-Ruz. Ces réseaux citoyens font désormais partie du paysage écorégional du Val-de-Ruz.

6. Objectifs de développement

1. Développer et mettre en œuvre le concept d'écorégion, dont

- Concrétiser le pôle de développement régional agro/bio/tech alimentaire (formation, recherche, production, transformation)
- Positionner le Val-de-Ruz comme vitrine des produits du terroir neuchâtelois, en lien avec la présence de Neuchâtel – Vins et Terroir

2. Renforcer le positionnement d'Evologia comme centre névralgique de l'écorégion (notamment formation, agriculture, pôle agro/bio/tech alimentaire, activités liées au Parc régional Chasseral, toutes activités complémentaires, etc.)

3. Développer l'activité touristique sur la crête Chasseral – Mont Racine, avec comme point d'ancrage le site de La Vue-des-Alpes, en complémentarité des autres sites touristiques cantonaux

4. Soutenir la création d'emplois liés à l'économie présentielle et concrétiser le concept de co-citoyenneté afin de dynamiser les localités, la circulation des richesses

5. Analyser finement l'évolution démographique du Val-de-Ruz et traduire, dans les instruments, les orientations souhaitées

6. Mettre en place la zone d'activités économiques du Chillou, en tenant compte de la politique économique cantonale et en y localisant des activités tirant des avantages particuliers de la bonne jonction routière et de la situation centrale, tout en veillant à une intégration respectueuse des qualités paysagères du lieu

7. Mener une politique foncière active afin d'anticiper et de coordonner le développement régional, en prenant notamment en compte le futur RER neuchâtelois

III. Mise en œuvre

1. Engagements des parties

Les parties s'engagent à défendre, communiquer et valoriser le positionnement arrêté et concrétiser les objectifs définis dans un esprit de partenariat.

A cet effet, elles s'organisent de manière à:

- a) soutenir politiquement la mise en œuvre de l'accord, en associant les autorités législatives et les acteurs concernés, en prenant toute décision nécessaire pour y parvenir, dans le cadre de réalisations concrètes ainsi que dans l'élaboration des politiques publiques.
- b) tenir compte des éléments définis dans l'accord lors de l'allocation de ressources, dont celles financières, et de l'octroi de subventions.
- c) maintenir des échanges réguliers entre elles, notamment dans le cadre du processus de concertation et d'évaluation.

Les autorités communales s'engagent, en sus, à élaborer une liste d'actions concertée avec les autres parties.

L'Etat s'engage à en prendre connaissance et à faire des propositions concrètes sur sa propre contribution dans les actions définies. L'Association RUN, par son Comité directeur, assure une cohérence interrégionale dans la mise en œuvre des différents accords régionaux³.

En cas de difficulté, elles informent sans tarder les autres parties et leur proposent les solutions envisageables pour y remédier.

2. Structure de projet

Un groupe de pilotage composé d'au minimum un représentant de chaque partie de l'accord assure le suivi de la mise en œuvre. Il se réunit au minimum une fois par année.

La Commune de Val-de-Ruz coordonne le processus et assure le suivi de la mise en œuvre de l'accord, notamment par l'élaboration de la liste d'actions.

Elle s'appuie pour ce faire, notamment, sur l'Association RUN, par son centre de compétences, chargé d'accompagner et animer la mise en œuvre de l'accord, d'en assurer le suivi des objectifs et de réaliser le bilan final mentionné au chapitre 4.

Les signataires collaborent dans un esprit de partenariat à la réalisation des objectifs et participent activement à l'élaboration des états intermédiaires et du bilan final.

³ Accords de positionnement stratégique des régions Neuchâtel Littoral, Montagnes neuchâteloises, Val-de-Travers

3. Financement

Les cotisations versées à l'Association Réseau urbain neuchâtelois par la Commune de Val-de-Ruz financent, entre autres, l'accompagnement, la coordination, le suivi et l'animation de la mise en œuvre, dans les limites des ressources mises à disposition.

Les actions permettant d'atteindre les objectifs de développement sont financées au cas par cas et selon les compétences des différentes parties.

Les travaux consacrés à l'établissement d'états intermédiaires et du bilan final mentionnés au chapitre 4 sont financés par l'Etat de Neuchâtel.

4. Respect des compétences

Les règles matérielles de compétence sont réservées.

IV. Etats intermédiaires et bilan

1. But

Un état intermédiaire annuel permet le suivi des objectifs et l'avancée des mesures et actions développées par les parties prenantes en collaboration avec d'autres acteurs (économiques et touristiques, publics ou privés). Il constitue un outil au service des relations Etat-régions. Il est établi et mis à jour préalablement à chaque rencontre du groupe de pilotage.

Le bilan final constituera la base de discussion concernant l'évaluation politique de l'accord et des éventuelles actualisation et reconduction du présent accord.

2. Réalisation des états intermédiaires et du bilan

Etablis par l'Association RUN, par son centre de compétences, les états intermédiaires (automne 2018 et 2019), ainsi que le bilan final (début 2020), font l'objet de discussions entre toutes les parties prenantes de l'accord.

V. Dispositions finales

1. Avenants

Les avenants à l'accord doivent respecter la forme écrite.

2. Entrée en vigueur

Le présent accord entre en vigueur dès sa signature.

3. Durée de l'accord

Le présent accord engage les signataires jusqu'en mars 2020.

Un bilan final sera établi, puis discuté dès fin 2019. Le principe de la reconduction de l'accord, et le cas échéant d'adaptation de celui-ci, seront abordés en début 2020. Un éventuel engagement pour une nouvelle période de quatre ans est envisagé en mars 2020.

4. Abrogation du contrat de région

Le présent accord abroge le contrat de région Val-de-Ruz du 19 novembre 2007.

VI. Annexes

- Tableau de synthèse des positionnements stratégique et lignes de force à l'appui du développement régional des quatre régions
- Note explicative sur le processus

Ainsi fait à La Chaux-de-Fonds (siège du RUN), le 30 août 2017

CARTOUCHE DE SIGNATURES



Accord de positionnement stratégique de la Commune de Val-de-Ruz

Cartouche de signatures

Commune de Val-de-Ruz

Christian Hostettler
Président

Patrice Godat
Chancelier

Association Réseau urbain neuchâtelois

Daniel Rotsch
Président

Daniel Grassi Pirrone
Directeur

République et canton de Neuchâtel
Au nom du Conseil d'Etat

Laurent Favre
Président

Séverine Despland
Chancelière